

Numéro thématique - Le bronzage artificiel : une menace bien réelle, mais évitable, pour la santé publique / *Special issue - Artificial sun tanning: a real but preventable threat for public health*

p. 203 **Éditorial / Editorial**

p. 204 **Sommaire détaillé / Table of contents**

Coordination scientifique du numéro / *Scientific coordination of the issue*: Blandine Vacquier et Pascal Empereur-Bissonnet, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice, France, et pour le comité de rédaction : Annabel Gilg Soit Ilg, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice, France

À travers ce numéro du BEH, nous tenons à rendre hommage à Florence Coignard qui nous a quittés le 19 février dernier. La conception et la rédaction scientifique de ce bulletin thématique étaient à l'origine coordonnées par Florence, pharmacien épidémiologiste chargée de projets «agents physiques» au Département santé environnement de l'InVS. L'ensemble des auteurs, les membres de la rédaction et du comité de rédaction ainsi que la directrice de publication du BEH souhaitent adresser leurs sincères condoléances à ses proches.

Éditorial / Editorial

Jean Civatte et Jacques Bazex

Membres de l'Académie nationale de Médecine

Toutes les campagnes d'information et de prévention semblent malheureusement vouées à l'échec. Les statistiques sont cependant éloquentes : en effet, le nombre de cancers de la peau double pratiquement tous les 10 ans. Parmi eux figurent les mélanomes, qui restent toujours les tumeurs cutanées les plus graves et les plus inaccessibles aux possibilités thérapeutiques actuelles, et contre lesquels luttent les campagnes de dépistage systématique et l'exercice préventive des lésions à potentiel cancéreux avant qu'elles ne deviennent hautement malignes. Un facteur très regrettable, bien que compréhensible, est l'insouciance du vacancier qui oublie le port de vêtements protecteurs, les applications de crèmes solaires ou qui ne les utilise pas de façon correcte et, surtout, l'inconscience de la personne qui s'expose aux rayons ultraviolets artificiels de lampes dites solaires ou de cabines à bronzer.

L'une des nombreuses raisons de cet échec est que l'information sur les dangers réels n'atteint pas son but et qu'elle n'est pas porteuse d'un message suffisamment dissuasif. Elle ne réussit pas à faire clairement comprendre les effets cancérogènes des rayons ultraviolets B (UVB) ni ceux des rayons ultraviolets A (UVA) malheureusement considérés jusqu'à ces dernières années comme inoffensifs : la notion de « fausse innocuité des UVA » n'est pas encore bien présente dans tous les esprits. Or, les effets cancérogènes des rayons UVA et UVB sont parfaitement admis par toutes les communautés scientifiques et les sociétés savantes, en particulier l'IARC (*International Agency for Research on Cancer*) qui se base sur une méta-analyse réalisée en 2009 : les rayons ultraviolets artificiels, particulièrement ceux qui sont émis en cabine de bronzage, sont ainsi classés dans la catégorie la plus élevée parmi les agents cancérogènes. Un récent travail publié en 2010 dans une revue mondialement reconnue [1] vient de confirmer la dangerosité de ces expositions : l'étude comparative d'une cohorte de 1 176 sujets atteints de mélanome cutané et de 1 101 patients contrôles a en effet montré que la population atteinte de mélanome se caractérisait par une utilisation plus fréquente, plus intense et plus prolongée d'UV artificiels.

Malheureusement, deux faits viennent réduire l'impact de nos campagnes d'information à visée préventive. D'une part, les associations des professionnels du bronzage orchestrent une promotion commerciale agressive de leur activité, actuellement en pleine expansion, sans hésiter à contredire les données scientifiques les plus solides sur la dangerosité des rayons UV artificiels. En outre, pour appuyer leur publicité, ils attribuent aux rayons UVA des propriétés qui - en aucun cas - ne peuvent être retenues : transformation de la vitamine D inactive en forme active, rôle positif pour la prise en charge de la dépression saisonnière (qui relève exclusivement de la lumière visible), rôle protecteur vis-à-vis d'expositions solaires à venir. Cela est d'autant plus inadmissible que ces opérateurs économiques ne peuvent pas ignorer les risques sanitaires qu'encourt leur clientèle. D'autre part, cette activité bénéficie d'une réglementation peu contraignante, à effets certainement pervers, qui délègue une part importante du contrôle des risques sanitaires aux personnes mêmes qui tirent profit du commerce des UV à des fins esthétiques. En effet, elle autorise la délivrance d'UV par les professionnels du bronzage à la condition qu'ils aient acquis en trois jours suffisamment de notions médicales, qu'ils sachent reconnaître les peaux à risques et repérer les usagers de moins de 18 ans (carte d'identité non obligatoire) et enfin, qu'ils veillent à ne pas conseiller à leur clientèle un trop grand nombre de séances !

Un dernier point à signaler : la possibilité d'une dépendance dont fait état l'étude de Mosher et coll. sur 229 étudiants ayant régulièrement recours au bronzage artificiel [2]. Elle montre que 31 à 39% des sujets inclus dans l'étude présentent des critères d'addiction au bronzage artificiel, ce qui signifie qu'ils deviennent soumis à un incontrôlable besoin de s'exposer aux UV, besoin pouvant aller jusqu'à nécessiter une prise en charge psychiatrique spécifique.

Devant une situation qui semble s'aggraver d'année en année, le corps médical ne peut que tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme en rappelant qu'il n'y a aucun bénéfice pour la santé à s'exposer aux rayons ultraviolets artificiels et, en revanche, que les dangers sont bien réels.

L'échec relatif de l'éducation sanitaire, face aux puissantes incitations de nos sociétés modernes à privilégier l'apparence, et la possibilité d'une dépendance psychologique aux UV, plaident pour une politique d'interdiction progressive des cabines de bronzage telle que l'ont décidé le Brésil et l'État de Nouvelle Galles du Sud en Australie.

Références

[1] Lazovich D, Vogel RI, Berwick M, Weinstock MA, Anderson KE, Warshaw EM. Indoor tanning and risk of melanoma: a case-control study in a highly exposed population. *Cancer Epidemiol Biomarkers Prev.* 2010;19(6):1557-68.

[2] Mosher CE, Danoff-Burg S. Addiction to indoor tanning: relation to anxiety, depression, and substance use. *Arch Dermatol.* 2010;146(4):412-7.

Sommaire détaillé / *Table of contents*

NUMÉRO THÉMATIQUE - LE BRONZAGE ARTIFICIEL : UNE MENACE BIEN RÉELLE, MAIS ÉVITABLE, POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

SPECIAL ISSUE - ARTIFICIAL SUN TANNING: A REAL BUT PREVENTABLE THREAT FOR PUBLIC HEALTH

- p. 203 **Éditorial**
Editorial
-
- p. 205 **L'exposition aux ultraviolets artificiels en France**
Exposure to artificial UV radiation in France
-
- p. 210 **Évaluation de l'impact sanitaire de l'exposition aux ultraviolets délivrés par les appareils de bronzage artificiel sur le mélanome cutané en France**
Health impact assessment of artificial ultraviolet radiation from sunbeds on cutaneous melanoma in France
-
- p. 213 **Encadré – L'épidémiologie du mélanome cutané en France et en Europe**
Box – Epidemiology of cutaneous melanoma in France and in Europe
-
- p. 215 **Retour sur les idées reçues qui motivent le recours au bronzage en cabine UV**
Reflections on misconceptions that are developed to justify sunbed use
-
- p. 217 **La réglementation actuelle permet-elle de protéger la santé des utilisateurs d'appareils de bronzage utilisant des rayonnements ultraviolets ?**
Do current regulations protect users of UV tanning devices from health risks?
-
- p. 221 **Encadré – Accidents de la vie courante liés à une exposition aux UV artificiels, selon l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac), 2004-2010**
Box – Home and leisure injuries dues to artificial UV exposure based on the Permanent Survey on Home and Leisure Injuries (EPAC), 2004-2010
-
- p. 222 **Encadré - L'exposition aux rayons ultraviolets (UV), d'origine solaire ou artificielle, provoque des effets sanitaires fréquents et souvent graves**
Box - Exposure to ultraviolet (UV) rays, from natural or artificial source, causes common and often serious health effects
-